

Objet : Tourisme – Adhésion 2024 à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°43 du Conseil communautaire du 17 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville,

Vu le courrier de demande d'adhésion de l'Association en date du 12 février 2024,

Décide

Article 1 : L'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville, située 15 avenue Winnenden, 73200 Albertville, est renouvelée pour l'année 2024.

Article 2 : Le montant de la cotisation fixé à 4 600 € sera versé à l'association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 20 février 2024

Le Président
Franck LOMBARD

